

**STATEMENT MADAGASCAR QUATRIEME REUNION DES
ETATS PARTIES A LA CONVENTION DES ARMES A SOUS
MUNITIONS – LUSAKA, ZAMBIE**

Madame La Présidente

Permettez-moi d'emblée de vous féliciter pour la confiance qu'accordent les Etats Parties à la Convention sur les Armes à sous munitions à votre endroit et à l'égard du Gouvernement zambien. Nous les africains, nous sommes fiers de vous avoir ici au continent. Je suis aussi reconnaissant pour l'hospitalité chaleureuse plus que parfaite que vous nous avez réservée.

J'adresse aussi mes remerciements à l'endroit de tous les acteurs qui ont investi pour que cette réunion ait lieu et se déroule convenablement. Je cite la CMC, le PNUD, l'ancienne présidence du Norvège, la société civile, le CICR et tant d'autres acteurs comme le Ghana et le Togo qui ont accepté d'héberger les deux ateliers d'universalisation dans la région africaine. Ladite universalisation est d'une importance cruciale dans la mesure où elle booste les pays à procéder à la ratification de notre instrument juridique international en question qui nous est si cher.

A-t-on besoin de rappeler que Madagascar est parmi les tout premiers pays qui ont signé la Convention sur les Armes à sous munitions. 5 ans plus tard, mon pays n'est pas encore parvenu à la ratification. Vous êtes sûrement curieux de savoir les raisons pour lesquelles cette étape n'est pas encore accomplie.

Permettez-moi Madame le Président de rappeler les quelques faits suivants.

Depuis le changement politique de 2009, le pays n'a eu ni un Gouvernement ni un Parlement démocratiquement élus. Grâce à la médiation de la SADC au nom du principe de subsidiarité, les parties politiques malgaches se sont arrange pour un accord politique qui permettait de mettre en place un Gouvernement d' Union Nationale. Cet accord politique conduisait à la feuille de route qui définit le rôle et les attributions des institutions dont les membres sont désignés, mais pas élus. Nous avons un Parlement appelé Congrès de la Transition et Conseil Supérieur de la Transition mais tous les membres ne sont pas élus par un suffrage universel direct.

De l'autre cote, l'Article 8 de ladite feuille de route précise bien que les Institutions ainsi mises en place pendant la Transition ne peuvent pas engager le pays dans des programmes à long terme. La question de ratification est qualifiée d'un programme à long terme réservée au domaine des élus démocratiques. Elle doit être réservée aux Institutions démocratiquement élus. Ainsi, fallait-il attendre des mois pour en connaitre la suite de l'événement.

La visibilité se profile actuellement à l'horizon. Finalement, le Gouvernement en place en collaboration avec la Communauté Internationale organisera deux scrutins cette année. L'élection présidentielle se tiendra au mois d'octobre et celle du Parlement au mois de novembre. Espérons que lesdites élections se dérouleront convenablement et que la stabilité politique revienne à Madagascar.

Ces scrutins nous permettront finalement de reprendre la voie vers le processus de ratification des Conventions qui reste jusqu'à maintenant en suspens en attendant le retour a l'ordre constitutionnel.

Nous espérons également qu'à notre prochaine intersession à Genève au mois d'avril 2014, la délégation apportera de nouvelles informations basées

sur le progrès vers la ratification de Convention sur les armes a sous munitions. Sur le plan technique, tout devra aller convenablement.

Madame Le Président,

Je profite de cette occasion pour vous rappeler que Madagascar n'a jamais possédé ni produit ni employé des bombes ou armes a sous munitions. Mon pays condamne de toutes ses forces l'utilisation de ces armes qui ne font que faire souffrir les civils et innocents comme ce qui s'est passe en Syrie. Il est de notre devoir de condamner ces actes de barbarie en se référant à l'esprit de toutes les Conventions relatives au Droit International Humanitaire.

Madame Le Président

Madagascar espère, comme tous les autres Etats Parties et signataires, un monde en paix exempt d'armes à sous munitions.

Je vous remercie.